



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 00623

Numéro SIREN : 418 096 897

Nom ou dénomination : 4 X 4 EVASION

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2015 sous le numéro de dépôt A2015/012516

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



1873966

Dénomination : 4 X 4 EVASION
Adresse : 6 impasse Bourtholle 31100 Toulouse -FRANCE-

n° de gestion : 1998B00623
n° d'identification : 418 096 897

n° de dépôt : A2015/012516
Date du dépôt : 18/08/2015

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
du 31/12/2014



1873966

4 X 4 EVASION

SOCIETE par ACTIONS SIMPLIFIEE
au capital de 15 000 euros
6 impasse BOURTHOLLE
31100 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 418 096 897

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE Du 31 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 31 décembre à 14 heures, les associés de la société **4 x 4 EVASION** société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros (libéré à 100%), divisée en 984 actions de 15,244 euros chacune, dont le siège social est au 6 impasse BOURTHOLLE 31100 TOULOUSE, immatriculée au registre du commerce de TOULOUSE sous le N° 418 096 897, se sont rendus au dit siège sur la convocation de la Présidence.

L'assemblée est présidée par Monsieur **Jean Claude DAYRAUT**

Le Président constate que sont présent :

- Monsieur Jean Claude DAURAUT, propriétaire de 651 actions,
- Monsieur Xavier FONTAINE-DAYRAUT, propriétaire de 167 actions,
- Madame Sophie DAYRAUT, propriétaire de 166 actions.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée avec 100% des actionnaires et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau :

- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du rapport du Président,
Dissolution anticipée de la société.

Puis il donne lecture du rapport du Président et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient.

La société n'ayant plus d'activité depuis 1 an et les actionnaires n'ayant pas de projet en vue, il est décidé de **dissoudre la société avec effet au 31 décembre 2014 et la placer sous le régime de la liquidation amiable.**

Personne ne désirant plus prendre la parole, Le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires donne acte à la Présidence :

- de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée et la communication du rapport ont bien été observées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide la dissolution anticipée de la société à compter du **31 décembre 2014** et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel conformément aux dispositions des articles L. 237-2 à L. 237-13 du code du commerce.

Le siège social de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires nomme en qualité de **liquidateur** et pour la durée de la liquidation, **Monsieur Jean Claude DAYRAUT** demeurant : 2 impasse BOURTHOLLE 31100 TOULOUSE.

Le liquidateur ainsi nommé disposera des pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation de la société.

Monsieur Jean Claude DAYRAUT, ici présent déclare accepter son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes pour effectuer toutes formalités de dépôt au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE.

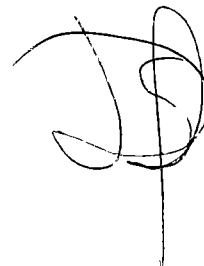
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé.

Monsieur Xavier FONTAINE-DAYRAUT, (167 actions)

Madame Sophie DAYRAUT, (166 actions)



Monsieur Jean Claude DAURAUT, (651 actions).



cadre réservé à l'enregistrement

Enregistré à : S T E DE TOULOUSE SUD EST

Le 06/07/2015 Bordereau n°2015/912 Case n°58

Ext 6165

Enregistrement 375 €

Pénalités 47 €

Le 06/07/2015
Monsieur Jean Claude DAURAUT
L'Agence de liquidation

